



UN ANCIEN GARDE DONNE UN TÉMOIGNAGE DÉTAILLÉ DES OPÉRATIONS DE LA PRISON, MAIS LA COUR EXPRIME DES INQUIÉTUDE À PROPOS DE SA CRÉDÉBILITÉ

21 juillet 2009

Par Charles Jackson, stagiaire juridique avec le Centre de Documentation du Cambodge et candidat au Master en Droit (2011), Northwestern University School of Law

Un ancien gardien de prison, Prak Khan, fut présenté aujourd'hui comme prochain témoin de la Chambre de première instance dans le procès du chef de la prison, Kaing Guek Eav (alias Duch). Avec des questions posées par les juges Ya Sokhan, Silvia Cartwright, et Jean-Marc Lavergne, la Chambre de première instance examina les détails l'affiliation de Prak avec les Khmers rouges à partir du moment où il a rejoignit la révolution jusqu'à la libération vietnamienne en 1979.

Prak Khan, âgé de 57 ans, rejoignit d'abord le chapitre agricole du District 56 à Ta Kamao en 1972. Peu de temps après, il fut transféré à l'unité militaire et fut déplacé à Prey Sar, où il aida à construire des digues, creuser des canaux, et planter du riz. Quelques mois plus tard, il fut transféré une fois de plus, cette fois pour devenir un gardien au S-21, également connu sous le nom de prison de Tuol Sleng.

Quand il arriva à S-21, Prak fut placé avec un groupe de 10 à 12 gardes armés, sous la supervision de Him Huy et le camarade Hor. Son groupe était chargé de surveiller le trafic vers et à partir de l'enceinte. Alors qu'il travaillait 12 heures près de la porte d'entrée de l'enceinte de la prison, Prak a témoigné qu'il avait vu entrer des camions transportant des victimes. Les plus grands camions transportaient de 20 à 30 personnes, tandis que les plus petits transportaient aux environs de dix. Les "ennemis" étaient aussi amenés avec leurs familles, alors les camions transportaient souvent des hommes, des femmes et des enfants. Certains venaient en menottes et étaient amenés directement à la prison, tandis que d'autres n'avaient pas encore été officiellement arrêtés. Ceux-ci étaient amenés dans une maison où Him Huy et les gardiens sous sa commande les arrêtaient, leur mettaient des menottes et leur bandaient les yeux, puis les remontaient sur les camions et les emmenaient à la prison. Prak dit aussi qu'il vit des camions chargés de détenus sortir de la prison à peu près au même taux que les prisonniers qu'il voyait entrer, donnant l'impression que le S-21 fonctionnait avec une efficacité de chaîne de montage.

Prak s'est ensuite penché sur les aspects administratifs de la détention de prisonniers. Après avoir été arrêtés, les détenus étaient divisés en catégories par Duch, en fonction de leur importance. Les prisonniers normaux étaient logés dans Tuol Sleng, alors que les prisonniers "importants" étaient gardés dans une prison «spéciale», située dans une maison en dehors des murs de Tuol Sleng.

Lorsque les familles arrivaient à la prison, elles étaient séparées. Les hommes et les femmes étaient logés dans de différents endroits et les jeunes enfants étaient immédiatement pris pour être exterminé. Une fois, Prak dit que son supérieur hiérarchique prit un enfant âgé de sept ou huit mois des bras de sa mère et le jeta d'un niveau supérieur de la prison, tuant l'enfant. Prak fut ensuite ordonné d'enterrer le bébé.

À la fin de 1976, après avoir travaillé en tant que garde à l'extérieur de Tuol Sleng, Prak fut transféré à l'unité d'interrogation du S-21. Discutant de la façon dont il a appris à exercer ses nouvelles fonctions, Prak dit qu'il n'y avait pas de classes ou de cours sur l'interrogatoire quand il débuta, mais les nouvelles recrues étaient affectées à un interrogateur plus expérimentés en tant qu'apprenti pour un mois ou deux, afin d'observer et apprendre la façon d'obtenir des aveux des prisonniers. Toutefois, après un certain temps, Prak dit que Duch commença des sessions de formation à son «école politique» où Duch instruisait les interrogateurs sur l'idéologie politique, les méthodes d'interrogation et de torture non létaux, y compris l'électrocution, la poussée d'aiguilles sous les ongles, la flagellation, et la raclée. Prak dit également que Duch enseignait aux gardiens les méthodes d'humiliation, leur demandant de forcer les détenus à manger leurs propres excréments et de vénérer des images de chiens.

Ensuite, Prak répondit à des questions concernant les détails logistiques des interrogatoires. Il expliqua que l'unité d'interrogation, qui était dirigée par Duch et Frère Hor comme second commandant, était divisée entre trois groupes: chaud, froid et mastication. Le groupe froid se concentrait sur les prisonniers jugés moins importants et n'appliquait que des méthodes d'interrogation de haute pression politique, alors que le groupe chaud utilisait la torture afin d'obtenir des aveux des prisonniers jugés d'avoir des informations plus importantes. Si, après avoir été interrogés par le groupe chaud, le prisonnier n'avait pas encore fait une confession, le groupe de mastication, duquel Prak était membre, serait donné l'ordre d'utiliser les méthodes de torture et d'humiliation pour accomplir cette tâche.

Pour toute interrogation, Prak dit qu'il recevait d'abord des ordres de Duch par téléphone ou par message écrit lui ordonnant d'interroger une personne en particulier. Prak faisait alors de la recherche pour savoir où le prisonnier était détenu, envoyait une demande que le prisonnier lui soit amené, et à son arrivée, accompagnait le détenu à une salle d'interrogation désignée. Ensuite, le prisonnier était renvoyé à sa cellule jusqu'au jour suivant, quand l'interrogatoire se poursuivrait.

Prak décrit également les conditions générales de détention au S-21, donnant des détails similaires ou identiques à ceux donnés par d'autres témoins. Alors qu'il n'avait jamais vu des conditions à la « prison spéciale » il dit que la majorité de la population était détenue soit dans des cellules individuelles ou des salles communes dans les bâtiments B, C et D à l'intérieur des murs de Tuol Sleng. Les cellules individuelles étaient utilisées pour les prisonniers qui étaient activement interrogés, tandis que les salles communes étaient utilisées pour tous les autres. Les détenus étaient logés dans des chambres individuelles. Les hommes et les femmes étaient gardés dans des salles communes séparées et sous différentes conditions. Prak décrit les salles communes des hommes comme ayant deux rangées de neuf personnes allongées, enchaînées à une longue barre attachée au sol, tandis que les femmes étaient laissées sans chaînes et libres de se déplacer, et la porte de leur cellule verrouillée de l'extérieur.

Pour assurer leurs besoins essentiels, les prisonniers étaient nourris de petites rations de bouillie, donné une boîte de munitions vides pour utiliser comme toilettes, et arrosé par les gardiens tous les deux jours.

Bien que le témoin ait passé une grande partie de la matinée fournissant des détails corroborés par d'autres témoignages devant le tribunal, dans la seconde partie de la session d'aujourd'hui, les juges Silvia Cartwright et Jean-Marc Lavergne ont tous les deux exprimé leur scepticisme quant à la crédibilité du témoin. Signalant quelques déclarations contradictoires ou incompatibles faites par le témoin, le juge Cartwright nota que Prak avait auparavant déclaré avoir vu des femmes enceintes détenues au S-21, alors qu'aujourd'hui, il a prétendu le contraire. Notant d'autres déclarations contradictoires, juge Lavergne souligna que Prak avait dit aux juges d'instruction que Duch était parfois présent pendant les interrogatoires, alors qu'aujourd'hui, il déclara à la Chambre de première instance que Duch n'était pas présent. Le témoignage le plus nuisible à l'accusation semblait venir lorsque juge Cartwright demanda si le témoin se souvenait clairement du témoignage qu'il avait donné, ou s'il dépendait en partie sur ce que d'autres lui avaient dit plus récemment. Le témoin répondit par l'affirmative. Alors que les CETC n'ont pas une règle stricte contre le ouï-dire, un tel aveu, à la lumière des déclarations contradictoires, semble compromettre l'ensemble du témoignage du témoin.